



LA COCCINELLE, AVEC VOUS EN TOUS POINTS ...

Revue de presse économique de l'APST

20 au 30 Mai 2019

Avec Les Partenaires de l'APST



Entreprises.

► Le climat des affaires au plus haut depuis 11 mois

Dans l'industrie, les chefs d'entreprise interrogés par l'Insee sont nettement plus positifs qu'en avril sur leurs propres perspectives de production de même que sur les perspectives générales de leur secteur. Dans l'industrie, les chefs d'entreprise interrogés par l'Insee sont nettement plus positifs qu'en avril sur leurs propres perspectives de production de même que sur les perspectives générales de leur secteur. (Crédits : Reuters)

Le climat des affaires reste stable en France au mois de mai, au-dessus de sa moyenne de longue période, avec une amélioration prononcée dans l'industrie manufacturière (+ 3 points), a rapporté jeudi l'Insee. Les chiffres d'avril ont été révisés à la hausse.

L'économie française résiste. Selon les derniers chiffres de l'Insee publiés jeudi 23 mai, le climat des affaires est resté stable à 106 légèrement au-dessus de sa moyenne de long terme (100 points). Il retrouve un niveau similaire à juillet 2018. Pour avril, il s'établit aussi à 106, l'Insee ayant révisé en hausse d'un point son niveau, initialement mesuré à 105 points.

Après avoir connu une chute régulière entre janvier et décembre 2018, la confiance des chefs d'entreprise interrogés retrouve des couleurs depuis le début de l'année malgré une croissance mondiale toujours menacée par de nombreux risques. Cette semaine encore, les économistes de

l'OCDE ont abaissé leurs prévisions pour le produit intérieur brut (PIB) de l'économie planétaire à 3,2% contre 3,3% précédemment. En revanche, le climat de l'emploi pour la France plonge passant de 106,9 à 104,5 en deux mois.

Les chefs d'industrie confiants

Après une année 2018 morose et un premier trimestre au ralenti, l'indice qui mesure le climat des affaires dans l'industrie se redresse passant de 100,8 à 104,1 entre mai et avril. Il atteint un niveau inédit depuis juillet 2018. Les dirigeants du secteur se montrent plus optimistes sur les perspectives de production du secteur passant de -2 à 4 entre avril et mai. Au niveau de leur entreprise, les résultats montrent également un optimisme qui gagne du terrain. "L'opinion des industriels sur leurs carnets de commandes globaux s'améliore et celle sur les carnets de commandes étrangers est quasi stable. Les deux soldes se situent au-dessus de leur moyenne" ajoutent les économistes de l'Insee. Parmi les secteurs, les dirigeants dans l'agroalimentaire sont bien plus optimistes (110,4) que dans l'agroalimentaire (104,9), les matériels de transport (103,4).

Du côté des services, les résultats communiqués par l'institut de statistiques sont plus mitigés. Au mois de mai, les patrons sont légèrement moins optimistes avec un indice passant de 107 à 106 sur deux mois. Il reste tout de même au-dessus des niveaux recensés depuis le début de l'année. Surtout, les résultats d'avril ont été révisés à la hausse de deux points en raison de l'intégration de réponses tardives. Dans le détail, "les chefs d'entreprises sont un peu moins optimistes qu'en avril sur les perspectives générales d'activité de leur secteur. Cependant, le solde d'opinion relatif à la demande prévue augmente. Les soldes sur l'activité passée et prévue sont stables ou quasi stables" explique l'Insee.

Dans l'industrie du bâtiment, les entrepreneurs affichent un moral au même niveau que le mois précédent. Ils sont beaucoup moins nombreux à indiquer une hausse de leur activité au cours des trois derniers mois. Concernant les perspectives, les dirigeants sont moins confiants avec un solde d'opinion passant de 13 à 11, soit son niveau le plus bas depuis février 2019. Au niveau de l'emploi, les répondants sont plus nombreux à signaler une hausse de leurs effectifs au cours des trois derniers mois..

L'activité rebondit dans le privé au plus haut depuis six mois

Dans le secteur privé en général, les bons chiffres se multiplient. D'après le dernier indice du cabinet markit publié pour la France ce jeudi 23 mai, l'activité se redresse à 53,1 en mai contre 50,1 en avril. C'est un niveau record depuis six mois. Pour Eliot Kerr économiste chez Markit,

"Bien que le rythme de la croissance reste faible par rapport à ceux observés en 2017 et 2018, cette légère amélioration de la conjoncture est une bonne nouvelle pour l'économie française, fragilisée depuis novembre dernier par les mouvements sociaux. Le renforcement de la hausse des nouvelles affaires et l'optimisme des entreprises laissent en outre espérer un maintien de la croissance dans les prochains mois".

Cette embellie est principalement portée par les services d'après les résultats communiqués par l'institut. Le tertiaire a ainsi enregistré sa plus forte augmentation depuis novembre dernier au tout début de la crise sociale des "gilets jaunes". Dans l'industrie, la production a légèrement baissé.

Ces bonnes nouvelles ont eu des répercussions favorables sur le marché du travail. "Les effectifs ont de nouveau augmenté en mai dans le secteur privé français, à un rythme par ailleurs soutenu. Le taux de création de postes s'est en effet renforcé par rapport à avril et a atteint un sommet de six mois" précisent les économistes de Markit. De son côté l'économiste de l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) Mathieu Plane indiquait à La Tribune en fin de semaine dernière que "Pour 2019, on s'attend à un rebond du pouvoir d'achat des ménages très net soutenu par les mesures socio fiscales, la prime exceptionnelle, un ralentissement de l'inflation. [...] On part d'un niveau d'épargne élevé. Les ménages ont reconstitué des capacités financières sur 2019. Si les incertitudes se lèvent, les ménages vont avoir des capacités pour consommer. Du côté des entreprises, l'épargne est historiquement élevée. À cela s'ajoutent les 20 milliards du CICE. Cela va contribuer à améliorer la trésorerie des entreprises. La politique monétaire annoncée comme plus accommodante que prévu devrait faciliter les conditions des entreprises. Comment ces leviers vont se matérialiser dans le contexte de la crise des gilets jaunes et un climat international incertain avec les tensions commerciales, la perspective du Brexit ? Les incertitudes posent pas mal de difficultés."

La zone euro toujours en souffrance

Si l'économie française s'en sort plutôt bien, la situation de la zone euro est beaucoup plus inquiétante. L'indice markit indique que la croissance est restée très morose en mai dans le privé. Chris Williamson, chef économiste au cabinet déclare que "l'économie de la zone euro peine à sortir de sa torpeur en mai, les dernières données de l'enquête continuant en effet de suggérer une croissance modeste du PIB de la région (de l'ordre de 0,2 %) au deuxième trimestre 2019". Les carnets de commande ont du mal à se remplir particulièrement dans l'industrie où la production s'est repliée pour le quatrième mois consécutif

en mai, "tandis que la forte baisse des exportations a entraîné un huitième recul mensuel consécutif du volume global des nouvelles commandes".

Dans le contexte d'un durcissement de la guerre mondiale, les entreprises expriment des craintes. Dans un récent débat organisé au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), le directeur Stratégie, Plan et Développement, Renault Christophe Chabert, expliquait que "la volonté de renégocier des accords qui étaient par nature multilatéraux et deviennent bilatéraux, la volonté d'imposer des sanctions à l'égard de la Chine ou de l'Iran vont avoir des impacts énormes sur les chaînes de valeur [...] Ces risques géopolitiques, c'est de l'instabilité et de l'incertitude".

<https://www.latribune.fr/23/05/2019>.

Nouvelles Technologies.

➡ RGPD : quel bilan un an après sa mise en application ?

Entré en vigueur le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) fête son premier anniversaire. L'occasion de faire le point pour savoir si la réforme a tenu toutes ses promesses.

Le modèle européen

Le RGPD constitue la grande fierté de la Commission européenne dirigée par Jean-Claude Juncker. Entré en vigueur le 25 mai 2018 après quatre années d'âpres négociations entre les 28 pays membres, cet ambitieux règlement a pour objectif de renforcer considérablement les droits des cybercitoyens européens. Pour cela, le texte a fixé un cadre législatif et un certain nombre de règles auxquelles toutes les entreprises qui détiennent des données personnelles doivent se conformer dans l'UE. Cela comprend par exemple la mise en place par les entreprises d'une réelle protection des données (Privacy by design), le consentement obligatoire des consommateurs pour leur utilisation, le droit à l'oubli et l'effacement, ou encore l'accès aux données. Au-delà de la protection des consommateurs, le Vieux Continent entend bien peser de tout son poids pour lutter contre l'ultradomination des GAFAs sur Internet en imposant ses propres règles qui font aujourd'hui figure de modèle pour de nombreux pays dans le monde.

La Norvège, l'Islande et le Liechtenstein ont adopté le RGPD en tant que membres de l'EEE (Espace économique européen). La Californie, le Japon, la Corée du Sud, le Brésil, ou encore l'Argentine notamment ont promulgué (ou sont en passe de le faire) une législation très proche de celle du RGPD. "Le 25 mai marque l'anniversaire des nouvelles règles européennes en matière de protection des données instaurées par le RGPD. Ces règles innovantes ont non seulement permis à l'Europe de s'adapter à l'ère numérique, mais sont également devenues une référence mondiale", déclaraient conjointement dans un communiqué de l'UE Andrus Ansip, vice-président de la Commission européenne responsable du marché numérique unique, et Vera Jourova, commissaire européenne à la Justice, aux Consommateurs et à l'Égalité des genres.

Des plaintes en forte augmentation

Une chose est sûre, le texte porte déjà ses fruits et permet aux pays membres de faire respecter les droits de leurs citoyens face notamment aux géants du web. Au mois de janvier dernier, la CNIL qui est l'autorité chargée de faire appliquer le RGPD en France a infligé une amende de 50 millions d'euros à Google. La firme faisait en effet l'objet de deux plaintes d'associations de défense des internautes — la Quadrature du Net et None Of Your Business — portant sur le traitement abusif des données personnelles des utilisateurs de smartphones Android. Ce n'est qu'un début si l'on en croit la nouvelle présidente de la CNIL, Marie-Laure Denis, qui a annoncé à l'occasion de la présentation du rapport

d'activité 2018 de l'autorité au mois d'avril dernier la fin d'une certaine forme de tolérance liée à la mise en conformité du RDPD. Durant la première année, la CNIL se serait montrée volontairement tolérante envers les entreprises afin de leur laisser le temps de se mettre en conformité avec le règlement.

En 2018, la CNIL a constaté une augmentation de 32 % du nombre de plaintes déposées, dont plus d'un tiers concernent la diffusion de données sur Internet. Au total, le gendarme français a réalisé 318 contrôles et adressé 49 mises en demeure pour non-conformité au règlement, dont 5 dans le secteur des assurances. Seules 10 sanctions pécuniaires ont été prononcées, dont celle de Google. Avec la fin de la tolérance annoncée par la CNIL, ces chiffres pourraient considérablement augmenter en 2019. Pour rappel, le RGPD prévoit des sanctions sévères à l'encontre des entreprises en faute pouvant s'élever jusqu'à 4 % de leur chiffre d'affaires annuel mondial. Google n'est pas le seul GAFAM dans le collimateur de Bruxelles. Amazon, Apple, Facebook, Microsoft et leurs filiales respectives sont visées par de nombreuses plaintes qui sont actuellement examinées par les autorités de plusieurs pays membres de l'UE. Depuis l'entrée en vigueur du RGPD, la Commission européenne a enregistré près de 145 000 plaintes et ouvert plus de 400 enquêtes paneuropéennes.

Un règlement évolutif

Le RGPD a le mérite d'avoir provoqué une véritable prise de conscience sur les enjeux de la protection des données personnelles tant auprès des professionnels que des particuliers. Selon la Commission européenne, près de six personnes sur dix connaissent l'existence d'une autorité chargée de la protection des données sur le Vieux Continent, contre quatre sur dix enregistrées en 2015. Le RGPD n'est pas figé, et les objectifs de l'UE pour l'avenir sont multiples : "L'intelligence artificielle, le développement des réseaux 5G et l'intégrité de nos élections sont autant de domaines où l'existence de règles strictes en matière de protection des données contribue à ce que l'élaboration de nos politiques et de nos technologies repose sur la confiance des citoyens", peut-on lire également sur le communiqué de l'UE. La Commission dressera son propre bilan du RGPD le 13 juin prochain et remettra un rapport sur l'application des nouvelles règles prévues pour 2020. "L'année 2019 sera décisive pour crédibiliser le nouveau cadre juridique et transformer cet ambitieux pari européen en succès opérationnel", rapportait quant à elle la CNIL dans son Rapport d'activité 2018. Même si de nombreux défis restent à relever notamment pour la mise en conformité des petites et moyennes entreprises, l'UE a tout de même réussi à faire de la protection des données personnelles un droit fondamental <https://www.lesnumeriques.com/25/05/2019>.

► Les Français sont toujours plus adeptes de l'e-commerce.

Les internautes français sont de plus en plus nombreux à acheter des biens et des services en ligne. La Fevad a enregistré une croissance de 11,9% des achats en ligne au premier trimestre 2019, par rapport à la même période de l'an passé. Les Français ont acheté pour près de 25 milliards d'euros de produits en tout genre ; cela représente 407 millions de transactions sur les sites d'e-commerce, autrement dit... 180 000 transactions chaque heure ! Le réflexe de l'achat sur internet est visiblement en passe d'entrer dans les mœurs.

Si le marché progresse autant, c'est pour deux raisons principales. La première est simple : il y a davantage d'internautes prêts à acheter en ligne. Leur nombre a augmenté de 4% d'une année sur l'autre, soit près de 1,4 millions de consommateurs potentiels. Et puis ces acheteurs sortent plus volontiers leurs cartes bancaires pour effectuer un achat sur internet : en moyenne, ce sont 12,7 achats en ligne qui ont été effectués pour chaque internaute/consommateur, contre 19,7 achats au premier trimestre 2018.

Néanmoins, la Fevad relève que le panier moyen par achat est en baisse de 6%, à 61 euros. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle, souligne la Fédération, pour qui ce reflux du panier moyen

reflète plutôt une « banalisation » de l'acte d'achat en ligne. En conséquence, le chiffre d'affaires des principaux sites progresse de 6,5% sur un an ; la hausse est de 13,9% pour les boutiques en B2B, qui vendent aux entreprises.

<https://www.journaldeleconomie.fr/27/05/2019>.

Sociétal.

➡ Les Français épargnent davantage depuis le début de l'année.

Les Français épargnent davantage depuis le début de l'année Les Français épargnent davantage depuis le début de l'année

Au mois d'avril, la collecte des livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) s'est établie à 2,48 milliards d'euros. Un niveau semblable aux deux mois précédents, a rappelé la Caisse des dépôts. Les dépôts sur le livret A ont dépassé les retraits de 1,94 milliard d'euros (de 530 millions pour le LDDS). Depuis le début de l'année, la collecte cumulée sur les deux livrets est de 12,13 milliards (dont 9,84 milliards pour le livret A, qui reste indéniablement le véhicule d'épargne préféré des Français !). C'est bien davantage que durant les quatre premiers mois de 2018, durant lesquels la collecte cumulée avait été de 9,62 milliards.

L'assurance-vie aussi a connu un joli mois d'avril avec une collecte nette de 3,4 milliards d'euros. Il faut remonter à janvier 2013 pour un niveau de dépôts plus élevé (3,6 milliards). Depuis janvier, les Français ont cumulé 11,2 milliards sur ce placement, dont l'encours est désormais de 1 745 milliards. Mais ni l'assurance-vie, ni le livret A ne rapportent beaucoup actuellement : leurs rendements ont même été inférieurs à celui de l'inflation... Visiblement, les Français reconstituent donc leur épargne, et ce malgré les mesures mises en place par le gouvernement pour stimuler la consommation.

En fin d'année dernière et début 2019, le gouvernement ont en effet mis en place divers dispositifs en faveur du pouvoir d'achat. Avec l'objectif de répondre à l'urgence sociale posée par le mouvement des « gilets jaunes » : prime d'activité, « prime Macron » défiscalisée et désocialisée, heures supplémentaires sans cotisations sociales ni fiscales... Le climat économique compliqué de ce début d'année ne pousse pas les Français à utiliser ce pouvoir d'achat supplémentaire pour consommer, ils préfèrent donc le mettre de côté.

<https://www.journaldeleconomie.fr/24/05/2019>.

➡ Comment se répartit l'épargne des Français ?

Les Français sont plus fourmis que cigales et les derniers chiffres de l'assurance-vie viennent de le confirmer. En avril, la collecte nette sur ce placement phare, une fois déduit les retraits (ce qu'on appelle

aussi les rachats dans le jargon des assureurs), a atteint 3,4 milliards d'euros, selon les données de la Fédération française de l'assurance (FFA) publiées jeudi.

Mieux, depuis le début de l'année, ce sont 11,2 milliards d'euros de plus qui sont venus garnir les contrats d'assurance-vie. Résultat: le total des montants placés, c'est-à-dire les encours, n'a jamais été aussi élevé. Il atteint la bagatelle de 1745 milliards d'euros. Fin 2018, la FFA recensait 38 millions de bénéficiaires. Cela représente ainsi un encours moyen de presque 46.000 euros par bénéficiaire.

Le Livret A en grande forme

Mais c'est loin d'être le seul placement financier à profiter de cet engouement des Français pour l'épargne. Le Livret A et le LDDS (Livret de développement durable et solidaire) ont également toujours la cote. D'ailleurs, en avril, la collecte nette sur ces deux placements a atteint 2,48 milliards d'euros sur un mois, un record depuis début 2013. De janvier à avril, cette collecte nette atteint ainsi 12,13 milliards d'euros, selon les données de la Caisse des dépôts. Là encore, l'encours total des deux livrets, à un peu plus de 400 milliards d'euros, bat des records.

Sur le seul livret A, l'encours atteint 293,6 milliards d'euros. Si on le rapporte aux 55 millions de livrets A détenus, derniers chiffres de l'Observatoire de l'épargne réglementée pour l'année 2017, cela correspond à une moyenne de 5.340 euros par livret A.

Les Français conservent également beaucoup d'argent dans leur portefeuille ou sur leurs comptes courants en banque. Les encours en numéraire et pour les dépôts à vue pesaient ainsi pas moins de 560,7 milliards d'euros fin 2018, selon les derniers chiffres connus de la Banque de France. Soit pratiquement 8.400 euros par habitant. "Après toute une série de crises depuis le début des années 2000, et une actualité anxiogène sur les placements financiers, les Français préfèrent de plus en plus laisser de l'argent sur leurs comptes", explique Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. "En outre, le rendement des actifs financiers a beaucoup baissé et les ménages préfèrent avoir de l'argent rapidement disponible en cas de coup dur", ajoute-t-il. En résumé, les Français cherchent avant tout des placements sûrs et liquides.

172.400 euros de patrimoine financier par ménage

En cumulé, l'ensemble des placements financiers (livrets A, assurance-vie mais aussi actions ou titres de créance) représentaient 5.001,7 milliards d'euros fin 2018, en léger retrait par rapport à 2017 (-40 milliards d'euros, ce qui est largement lié aux fluctuations de la Bourse). Soit 172.400 euros d'épargne financière pour chacun des 29 millions de ménage! Un chiffre qui peut sembler très élevé, alors que nombre de Français finissent chaque mois à découvert. "Il s'agit seulement d'une moyenne", souligne Philippe Crevel. "La répartition est très inégale en fonction des foyers. D'autant que les inégalités sont plus fortes en matière de patrimoine qu'en matière de revenus. Ce patrimoine financier est très concentré chez les 20% les plus riches et les plus de 50 ans", décrypte-t-il.

A ces placements financiers, il faut bien sûr ajouter l'immobilier et les dettes correspondantes. Dans sa dernière enquête patrimoine, l'étude de référence sur le sujet mais avec des chiffres datant de 2015, l'Insee calculait que le patrimoine moyen net des ménages était de 235.900 euros. La médiane, elle, était beaucoup plus basse. Un ménage sur deux disposait ainsi d'un patrimoine net total supérieur à 113.900 euros. Quant aux 20% les plus modestes, leur patrimoine net est inférieur à 10.100 euros

<https://www.bfmtv.com> 26/05/2019.

Tourisme.

➡ Le tourisme se mobilise pour l'emploi.

En pleine croissance, ce secteur peine à embaucher. Une plateforme unique de recrutement va être lancée.

«C'est le grand paradoxe: un secteur béni des dieux avec une croissance annuelle de plus de 5% qui n'arrive pas à recruter!, lance Sven Boinet, président de l'Alliance France Tourisme (qui regroupe des sociétés comme Accor, ADP, Galeries Lafayette, Louvre Hotels Group...). Ce n'est pas la panique mais il est urgent de réfléchir à notre attractivité: comment repenser les formations pour attirer et fidéliser les talents? Nous pensons qu'il faut valoriser l'apprentissage et l'alternance et mettre en place des formations diplômantes.»

Le tourisme représente 2 millions d'emplois dans l'Hexagone et 56,2 milliards d'euros de recettes. L'an dernier, la France a battu un record de fréquentation, en accueillant 89,4 millions de visiteurs étrangers. C'est toujours la première destination mondiale. Et l'objectif d'atteindre, fin 2020, le cap des 100 millions de touristes, comme 60 milliards de recettes, est confirmé. Pourtant, malgré ce dynamisme, chaque année, Pôle emploi identifie 280.000 besoins de recrutement, dont plus de 100.000 restent non pourvus selon les associations professionnelles. La perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 rend urgent de remédier à ce problème.

À l'issue du quatrième Conseil interministériel du tourisme (CIT), qui s'est tenu vendredi à Matignon sous la houlette d'Édouard Philippe, l'État, les régions, les organisations professionnelles (GNI, GNC, Umih et SNRTC) et Alliance France Tourisme ont pris des mesures concrètes face au problème. «L'enjeu est de davantage attirer les talents, sécuriser les parcours, mieux former les jeunes et les salariés, les fidéliser et éviter le turn-over», affirme Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État au Quai d'Orsay chargé du tourisme.

«Mobiliser les acteurs»

Le gouvernement s'est appuyé sur les conclusions de la mission sur l'emploi et la formation dans le tourisme confiée à la députée LREM Frédérique Lardet et Bruno De Monte, directeur général de l'école Ferrandi Paris. D'ici à la fin 2019, une plateforme unique des métiers du tourisme, d'orientation et d'aide aux parcours, sera lancée sur Internet, «afin de faire se rencontrer l'offre et la demande dans tous les domaines du tourisme». Elle sera conçue sur le modèle de ce qui existe déjà dans la pharmacie, pour un coût de développement de 300.000 euros - provenant d'une partie de la taxe d'apprentissage non affectée, qui sera récoltée par l'Institut français du tourisme (IFT). Cette plateforme sera la première concrétisation d'un comité de filière qui va être mis en place d'ici à la fin juillet afin de «formaliser un cadre d'échanges entre les branches» et «mobiliser les acteurs» sur les parcours d'emploi ou la mobilité des salariés.

«Pour la première fois, les professionnels ont pris des engagements opérationnels»

Enfin, pour améliorer la qualité de vie au travail, les entreprises et la branche HCR (hôtel café restaurant) se sont engagées à réduire de 3% sur trois ans les accidents du travail. «Il y a cinq ans, le rapport Nogué pour développer l'emploi dans le tourisme avait été présenté lors d'un CIT, raconte Frédérique Lardet. Les conclusions de l'époque avaient encore leur sens. Mais peu de choses avaient été mises en place, à cause de l'atomicité du secteur. En plus, un certain nombre de dispositifs performants ne sont pas accessibles aux TPE. Nos conclusions prennent cela en considération. Pour la première fois, les professionnels ont pris des engagements opérationnels.» En plus d'en finir avec les emplois non pourvus, l'ambition est de créer 15.000 emplois nouveaux chaque année, dès 2020.

Encourager le shopping des étrangers, grâce à la détaxe

L'Alliance du commerce a d'emblée salué la mesure. Afin de faire progresser les recettes du tourisme international à 60 milliards d'euros en 2020, le gouvernement va réduire le seuil de détaxe (remboursement de la TVA sur les achats de touristes résidant hors de l'Union européenne) de 175 euros à 100 euros, fin 2021. Dès 2020, le délai pendant lequel les achats réalisés en France peuvent bénéficier de la détaxe passera à trois jours (contre un aujourd'hui). Enfin, toujours dès 2020, le gouvernement va proposer l'augmentation du plafond de remboursement en liquide de la TVA de 1000 à 3000 euros.

<http://premium.lefigaro.fr> 19/08/19.